

**Compte-rendu du Bureau Syndical du Pôle
Lundi 2 décembre 2019 à 9 heures 30
Salle de réunion du PETR à AVALLON**

Le lundi 2 décembre 2019 à 9 heures 30, le Bureau Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du PETR du Pays Avallonnais à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

5 Délégués présents : Claudie CHAMPEAUX, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Didier IDES et Nathalie LABOSSE.

Assiste à la réunion : Antoine NICOL, Directeur.

Date de la convocation	26 novembre 2019
Délégués en fonction	5
Délégués présents	5

Secrétaire de séance : Claudie CHAMPEAUX.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les présents.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Demandes de subventions pour l'ingénierie 2020 (*Rapporteur : le Président*) : le Président propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter les subventions pour l'ingénierie 2020 selon les explications exposées en cours de séance :
 - Au titre du Contrat de territoire auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
 - Au titre du programme LEADER Avallonnais auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
 - Au titre du Contrat local de santé auprès de l'Agence Régionale de Santé,Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à solliciter les subventions pour l'ingénierie 2020 selon les explications exposées en cours de séance :**
 - **Au titre du Contrat de territoire auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,**
 - **Au titre du programme LEADER Avallonnais auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,**
 - **Au titre du Contrat local de santé auprès de l'Agence Régionale de Santé,**
- **AUTORISE le Président à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.